

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20230522-003****du 22 mai 2023****n°003****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**membres en exercice : 26****PRESENTS (24) : M. ABELIN, M. PICHON, M. COLIN, M. PEROCHON, Mme AZIHARI, M. DROIN, M. MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M. JUGE, M. CHAINE, Mme LAVRARD, M. PREHER, M. CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M. BOISSON, M. AURIAULT, M. MEUNIER, M. BAILLY, M. BONNARD, M. BRAGUIER, Mme BRAUD, M. TARTARIN****POUVOIRS (1) : M. MICHAUD donne pouvoir à M. MATTARD****EXCUSES (1) : Mme GODET****Nom du secrétaire de séance : Hindeley MATTARD****RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI****OBJET : Acquisition et livraison de véhicules de collecte année 2023**

La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault possède pour la direction gestion des déchets, un parc de véhicules poids lourds utilisés pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables.

Les véhicules de collecte doivent être renouvelés régulièrement, afin d'assurer la continuité du service.

La communauté d'agglomération a prévu dans son budget 2023 l'achat deux deux bennes à collecte latérales robotisées de 26 tonnes, un polybenne avec bras de levage pour les déchèteries de 26 tonnes et un camion grue pour la collecte des apports volontaires de 26 tonnes.

Un marché pour l'acquisition de ces véhicules est lancé sous forme de 4 lots distincts :

Lot 1 : Acquisition et livraison de deux châssis B.O.M porteur 6x2 de 26 tonnes de PTAC pour un montant estimatif de 230 000 € TTC

Lot 2 : Fourniture et pose de deux bennes à collecte latérale pour les ordures ménagères de 19 à 21 m³ de capacité pour un montant estimatif de 450 000 € TTC

Lot 3: Acquisition de deux châssis porteur de 26 tonnes pour un montant de 330 000 € TTC

Lot 4: Acquisition et montage de deux bras de levage et d'une grue hydraulique sur châssis cabine pour un montant de 255 000 € TTC

Le montant global des investissements est estimé à 1 265 000 € TTC

* * * * *

VU les articles L22-21-1 et L5211-2 du code général des collectivités territoriales relatif à la signature par le président des marchés sur la base d'une estimation de l'étendue de besoin et du montant prévisionnel du marché.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20230522-003

du 22 mai 2023

n°003

page 2/2

VU les articles R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique relatifs aux appels d'offres ouverts,

VU l'article 3 alinéa II 1.2 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de la protection et de mise en valeur de l'environnement, et du cadre de vie.

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT que le renouvellement des véhicules de collecte, ont été prévus au budget 2023.

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser à signer les marchés relatifs aux :
 - Lot 1 : Acquisition et livraison de deux châssis B.O.M porteur 6x2 de 26 tonnes de PTAC pour un montant estimatif de 230 000 € TTC
 - Lot 2 : Fourniture et pose de deux bennes à collecte latérale pour les ordures ménagères de 19 à 21 m³ de capacité pour un montant estimatif de 450 000 € TTC
 - Lot 3: Acquisition de deux châssis porteur de 26 tonnes pour un montant de 330 000 € TTC
 - Lot 4: Acquisition et montage de deux bras de levage et d'une grue hydraulique sur châssis cabine pour un montant de 255 000 € TTC

Le montant total des investissements est estimé à 1 054 166,67 € HT soit 1 265 000 € TTC.

Le montants des dépenses seront imputés sur les lignes budgétaires de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault : 7212/2182/3470 – 7213/2182/3460.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr alcul